

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 10135

Numéro SIREN : 897 662 946

Nom ou dénomination : 2CARESERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 2881

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 23/10/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix heures,

Les associés de la société 2CARESERVICES, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 11 rue du Havre – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 897 662 946, se sont réunis au siège de la société à la suite de la convocation verbale de la présidence.

Sont présents ou représentés :

La société CHT GROUP porteuse de 600 actions  
Monsieur Sergiy M'YALO porteur de 300 actions  
Madame Caroline HUYNH porteuse de 100 actions

Représentant 1.000 actions soit 100% du capital social de la Société.

L'Assemblée est présidée par la société CHT GROUP, Présidente et actionnaire de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur ont été régulièrement adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation à la présente l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de cession
- Prise d'acte de la démission du Directeur général
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

**Première résolution : Agrément de cession**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de cession de 300 actions à intervenir entre Monsieur Sergiy M'YALO et la société CHT GROUP, conformément à l'article 12 des statuts, agrée ladite cession.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

**Deuxième résolution : Prise d'acte de la démission du Directeur général**

L'Assemblée générale prend acte de la démission remise par Monsieur Sergiy M'YALO de ses fonctions de Directeur général de la Société à compter de ce jour et lui en donne entier quitus de sa gestion.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

**Dernière résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

**M. Sergiy M'YALO**  
Actionnaire Cédant et Directeur général démissionnaire  
« Bon pour cession des 300 actions »



**CHT GROUP**  
Actionnaire et Présidente



**Mme Caroline HUYNH**  
Actionnaire

